



Société Nationale des Habitations à Bon Marché

Guy Entringer
Directeur

Présentation

- Promoteur public depuis 1919
- Près de 9 000 logements construits à travers le pays entier

Notre offre

- Logements clés en mains au stade de finition complète *(sauf peinture intérieure et cuisine)*
- Matériaux de toute première qualité et rapport qualité-prix très avantageux
- Respect des surfaces afin de bénéficier des aides et subventions de l'État
- **Le prix de vente inclut:**
 - ✓ les frais de construction
 - ✓ les frais d'infrastructure
 - ✓ les aménagements extérieurs
 - ✓ les raccordements aux divers réseaux *(eau, gaz, électricité, téléphone et TV)*

Personnalisation

- Maçonneries intérieures (*non portantes*)
- Revêtements de sols
- Installations sanitaires
- Portes intérieures
- Prises électriques

Conditions de vente SNHBM

- Ne pas être propriétaire au Luxembourg/à l'étranger **ou** s'engager à vendre son logement actuel (*au plus tard 3 mois après la remise des clés*)
- Habiter soi-même le logement ; toute location étant interdite
- Bénéficiaire, en principe, d'une prime de construction de l'État
- Les maisons unifamiliales sont prioritairement réservées aux familles ou aux couples
- Les logements sont vendus sous le régime du droit d'emphytéose
- Droit de préemption de 99 ans pour la SNHBM

✓ **Aucun risque financier pour l'acquéreur lors de la revente du logement**

Conditions de vente spécifiques à ce projet

En premier lieu :

- Avoir son domicile depuis 3 années au moins dans la Commune ou ayant habité la Commune pendant 7 ans au moins
- Avoir des ascendants en ligne directe habitant la Commune depuis plus de 10 ans
- Avoir des descendants en ligne directe habitant la Commune depuis plus de 10 ans et qui ont des enfants à charge

En second lieu :

- Avoir son lieu de travail depuis au moins 3 années dans la Commune

✓ **Au cas où vous ne remplissez aucune de ces conditions, vous êtes toutefois éligible de soumettre un dossier de candidature auprès de la SNHBM**

Droit d'emphytéose

- Le terrain est cédé sous forme d'un bail sur 99 années
- Vous avez la pleine jouissance du terrain moyennant paiement d'une redevance annuelle

Redevance annuelle (2018) :

✓ Pour un appartement	233,05 €
✓ Pour un emplacement	23,56 €

À l'expiration du droit d'emphytéose, la Société peut :

- soit proposer une prolongation du bail
- soit reprendre les constructions érigées sur les terrains loués au prix de la valeur du gros-œuvre fermé telle qu'elle existera à la fin du droit d'emphytéose

PAP Rothweit II

Pour la SNHBM :

- 38 appartements
- 14 maisons unifamiliales



PAP Rothweit II

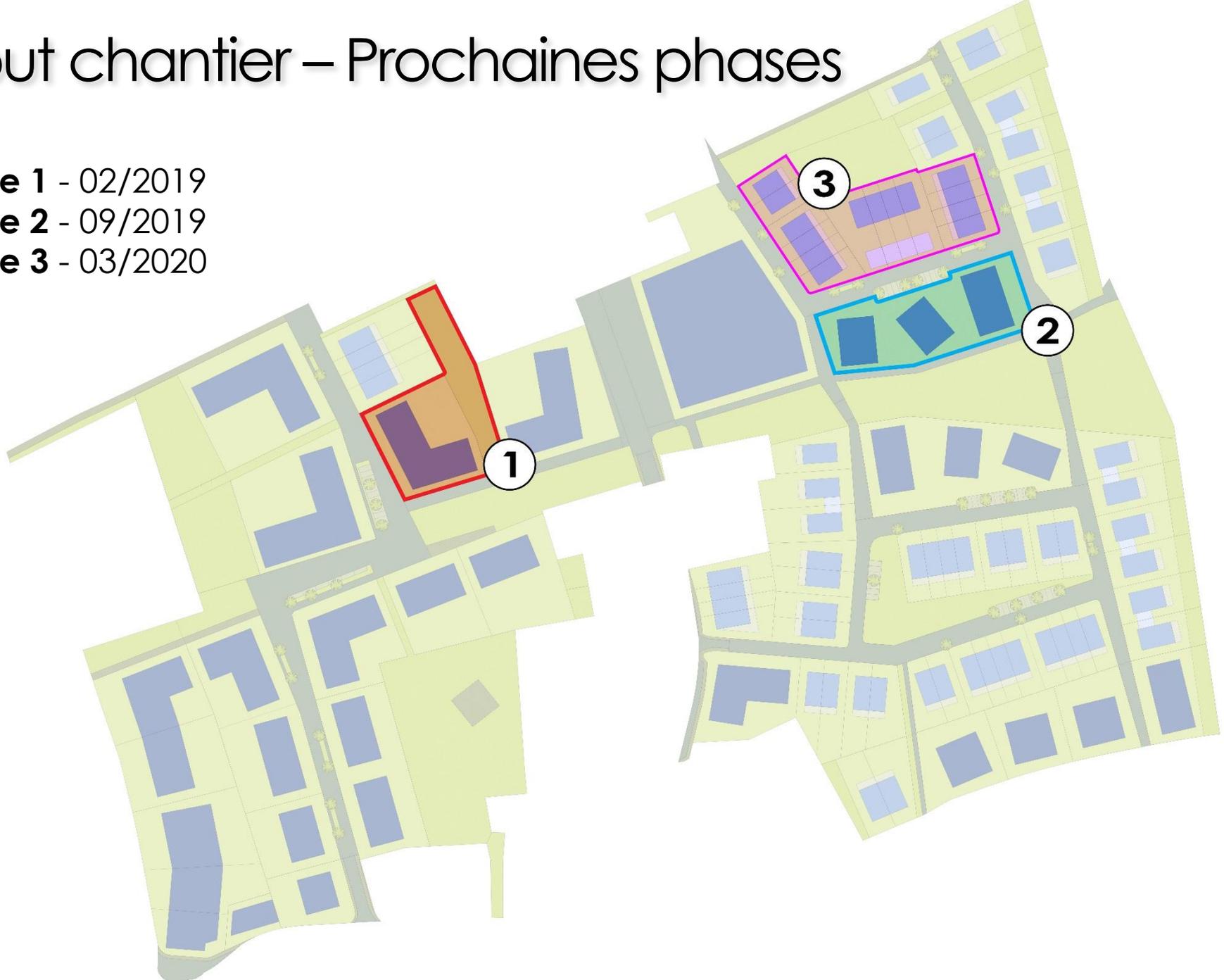
Phase 1

- 1 résidence destinée à la **vente**



Début chantier – Prochaines phases

- Phase 1** - 02/2019
- Phase 2** - 09/2019
- Phase 3** - 03/2020



Alzingen Rothweit II

- 1^{ère} phase de construction
- 1 résidence
- 17 appartements
- Appartements de 2 à 3 chambres à coucher



Plus de détails sur <https://snhbm.lu/projet/alzingen-rothweit-ii/>

Nos logements clés en main

- **17 appartements destinés à la vente** (82 m² - 117 m² hors balcons/terrasses)
 - Prix de vente subventionné varie entre 285.312 € - 378.616 € TTC * (sans emplacement)
 - Prix de vente subventionné moyen / m² : 3.208 €
- **Emplacements** (12 m² - 23 m²)
 - Prix de vente à partir de 33.405 € (TVA 17%)
 - Possibilité d'acheter ou de louer un emplacement

✓ **Nos prix de vente sont fixes!**

* Remboursement TVA d'un montant maximal de 50.000 euros et primes ACE sont déjà déduits



« Les résidences sont construites conformément à la nouvelle réglementation des bâtiments dont la consommation est quasi nulle (NZEB, Nearly Zero Energy Building). »

Retrouvez la liste des prix sur <https://snhbm.lu/projet/alzingen-rothweit-ll/>

Droit à une prime de construction de l'État ?

Exemple 1 : Appartement 042 - 3 chambres

	Prix de vente subventionné *	Prix non subventionné
Prix de vente TTC 17%	464.749 euros	464.749 euros
Remboursement TVA	- 50.000 euros (et non pas 55.611 euros**)	- 50.000 euros (et non pas 55.611 euros**)
Prix de vente TTC 3%	= 414.749 euros	= 414.749 euros
Prime d'Aides à la construction d'ensembles ***	- 36.133 euros <i>(uniquement pour les acquéreurs bénéficiant d'une prime de construction de l'État)</i>	pas applicable
Prix de vente final	= 378.616 euros	= 414.749 euros

* prix subventionné : prix à payer si vous recevez une prime de construction de l'État

** différence entre TVA 3% et TVA 17%

*** uniquement déduite si vous recevez une prime de construction de l'État

Retrouvez la liste des prix sur <https://snhbm.lu/projet/alzingen-rothweit-ll/>

Droit à une prime de construction de l'État ?

Exemple 2 : Appartement 047 – 2 chambres

	Prix subventionné *	Prix non subventionné
Prix de vente TTC 17%	= 374.963 euros	= 374.963 euros
Remboursement TVA **	- 44.868 euros	- 44.868 euros
Prix de vente TTC 3%	= 330.095 euros	= 330.095 euros
Prime d'Aides à la construction d'ensembles ***	- 36.133 euros <i>(uniquement pour les acquéreurs bénéficiant d'une prime de construction de l'État)</i>	pas applicable
Prix de vente final	= 293.962 euros	= 330.095 euros

* prix subventionné : prix à payer si vous recevez une prime de construction de l'État

** différence entre TVA 3% et TVA 17%

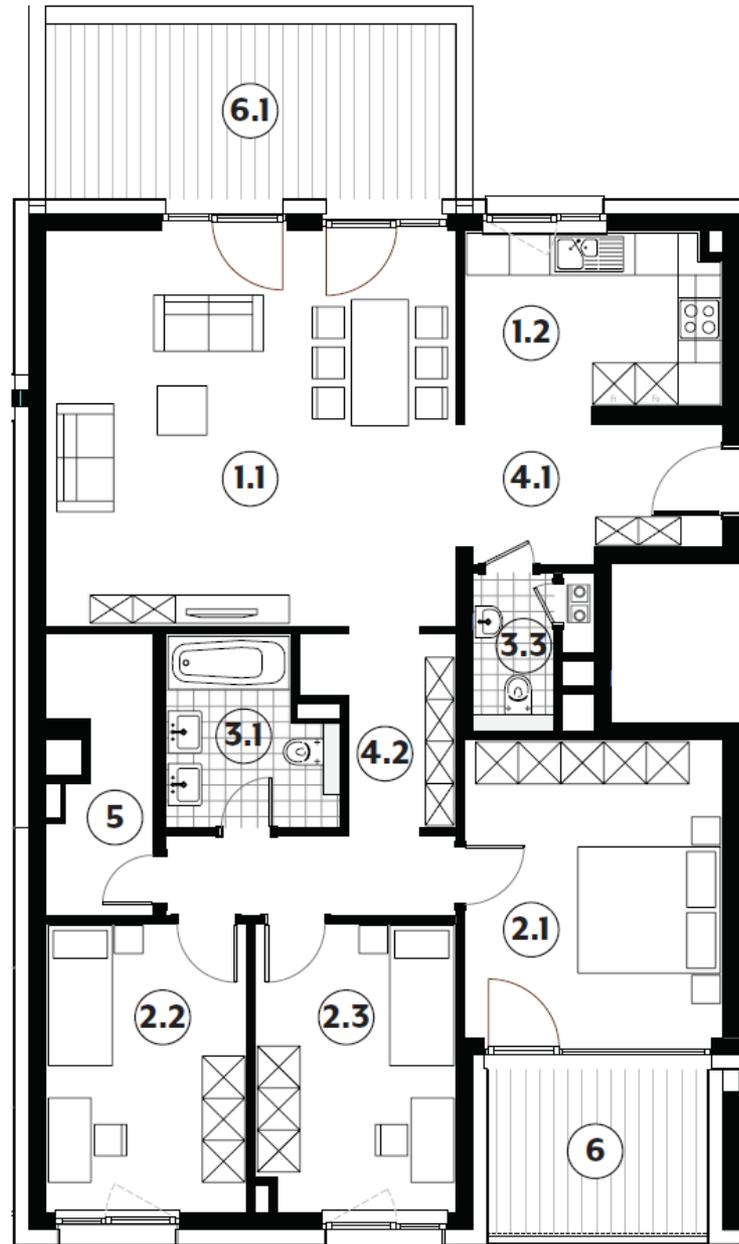
*** uniquement déduite si vous recevez une prime de construction de l'État

Retrouvez la liste des prix sur <https://snhbm.lu/projet/alzingen-rothweit-ll/>

Exemple 1 : appartement à 3 chambres à coucher

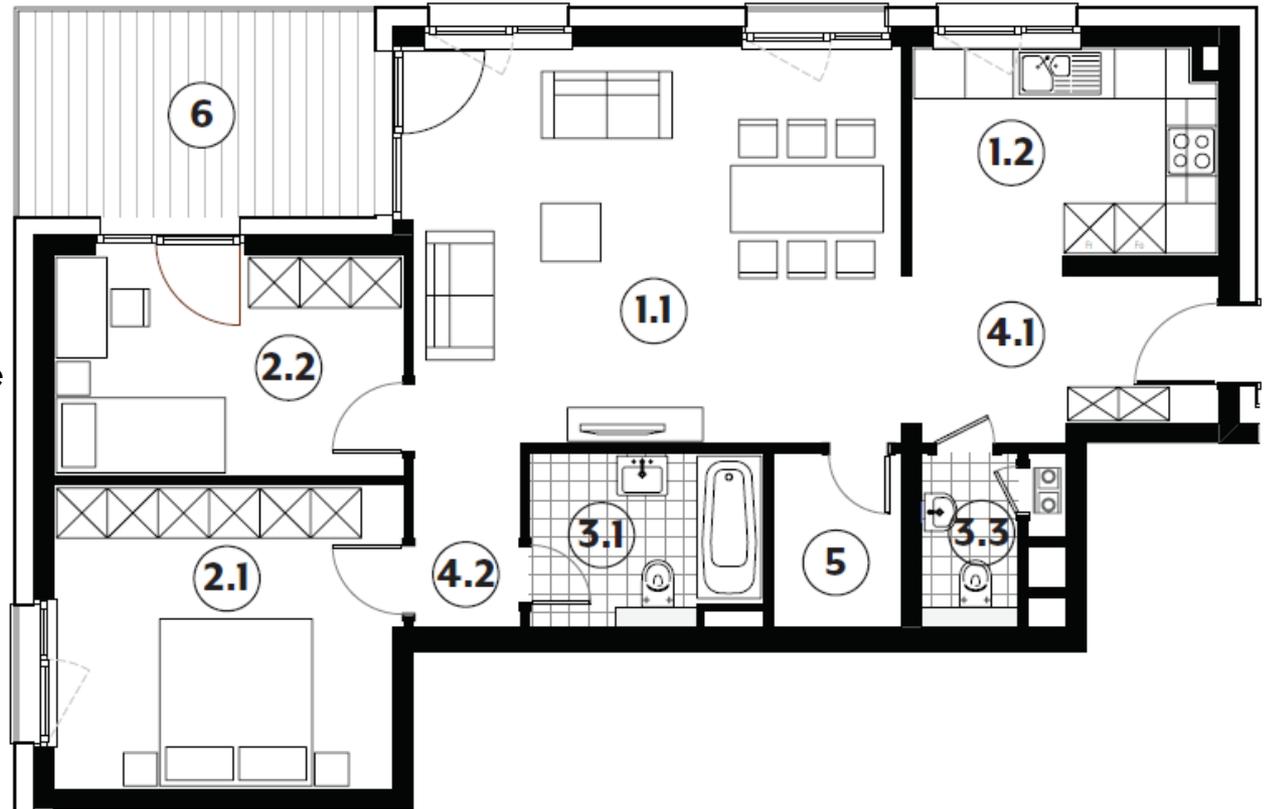
- **Appartement 042**
- **RDC**
- 3 chambres à coucher
- Salle de bains + WC séparé
- 2 terrasses
- Surface : 117 m² (hors terrasses)
- Prix subventionné :
378.616 € TTC *

* Remboursement TVA et prime ACE déjà déduits



Exemple 2 : appartement à 2 chambres à coucher

- **Appartement 047**
- **1^{er} étage**
- 2 chambres à coucher
- Salle de bains + WC séparé
- Balcon/loggia
- Surface : 87 m² (hors balcon)
- Prix subventionné :
293.962 € TTC *



* Remboursement TVA et prime ACE déjà déduits

Intéressé(e)s ?

Faites-nous parvenir votre dossier complet !

- les **certificats de rémunération** pour les années **2015, 2016** et **2017**
- un document délivré par **Info Logement** attestant que vous avez droit à une prime de construction de l'État
- un **certificat de résidence**
- un **certificat de résidence élargi**
- un **certificat de propriété**
- un **certificat d'affiliation**
- une **copie conforme de votre carte d'identité**
- une **attestation de votre employeur certifiant depuis quand vous travaillez dans l'entreprise**
- la **fiche personnelle** dûment remplie pour les personnes qui **ne sont pas encore inscrites** auprès de notre Société
- *si possible*, une **attestation de votre banque** confirmant qu'elle est disposée à vous accorder un prêt pour le financement d'un de ces logements

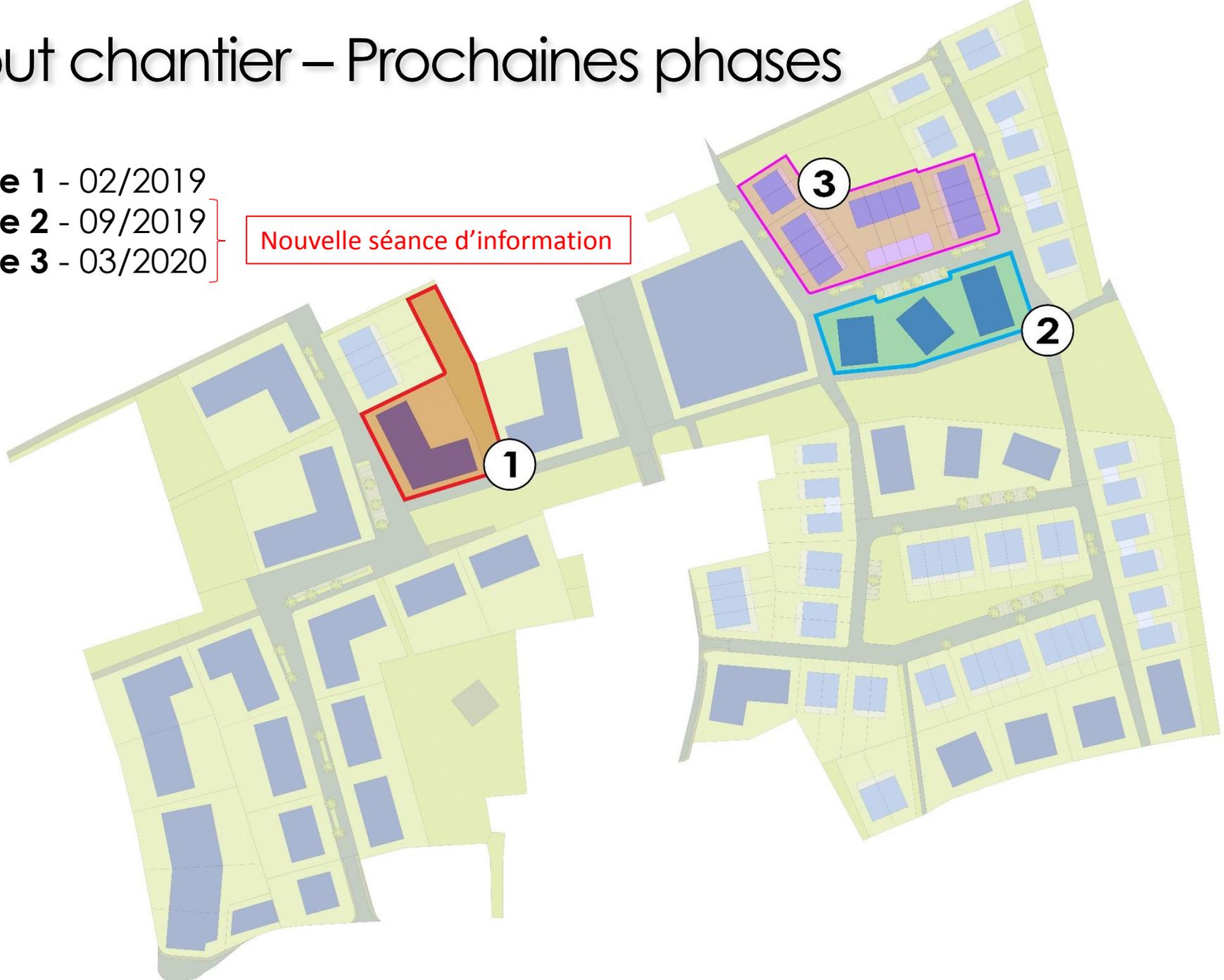
✓ **Date limite : 30 octobre 2018**

✓ **À envoyer par courrier au siège de la SNHBM !**

Début chantier – Prochaines phases

- Phase 1** - 02/2019
- Phase 2** - 09/2019
- Phase 3** - 03/2020

Nouvelle séance d'information



Nous restons à votre disposition !

Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHBM)

2B, rue Kalchesbruck

L - 1852 Luxembourg

☎ 44 82 92 - 1

@ vente@snhbm.lu

☎ **Madame Jessica Gaspar - 44.82.92-556**

Plus d'informations sur tous nos projets : www.snhbm.lu





Merci pour votre attention